



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Compte-rendu du groupe de travail Action Sociale

22 janvier 2013

Pour l'administration : Dominique Varagne, Sous-Directrice PSPP2, Guy Robin, Chef de Bureau PSPP2, Sylvie HOROVITZ, Adjointe de Guy ROBIN.

CFDT Isabelle GILLET, Claude GUILLET
CGT (6), FO (4), UNSA (2)

Dominique VARAGNE expose le contexte de ce groupe de travail : suite aux journées « rencontres des Présidents de CLAS » et au CCAS du 4 décembre, il a été décidé de créer un groupe de travail dédié sur l'action sociale ministérielle, pour examiner les consignes et recommandations à donner dans le cadre d'une instruction aux services.

Elle propose :

- soit un toilettage des textes,
- soit une instruction ne touchant pas à l'actuelle, mais faisant un rappel sur le fonctionnement des instances (CLAS, CRCAS).

Sachant que le problème qui se pose actuellement concerne les DDI (baisse des moyens, autorité hiérarchique dispersée et résistance de certains chefs de services sur les autorisations d'absence), il est important de réaffirmer le principe de l'arrêté de 1985 et l'importance de l'action sociale de nos ministères.

Mais il faut tenir compte de la conjoncture, de la fonction publique et du SGG.

Elle propose également de donner la possibilité aux organisations syndicales de participer aux assemblées générales des Associations œuvrant dans les deux Ministères (FNASCE, MGET, CGCV).

Il n'y a pas de dossier préparé, car elle estime qu'il faut un temps de préparation avec les organisations syndicales.

Questions :

- quel périmètre ?
- quels sujets ?
- rappel des règles ?
- Toilettage des textes en parallèle ?

Faut-il aller plus loin ? (elle pense que pour l'instant cela n'est pas à l'ordre du jour).

Elle insiste sur la volonté de travailler dans la plus grande concertation.

D'autre part, dans le cadre d'une réunion avec les DREAL quelques jours auparavant, des questions ont été posées et adressées à la DRH.

Sur ces questions, PSPP travaille sur une fiche réponse. Elle indique que'en cas de décision de préparer une nouvelle instruction, un groupe miroir serait mis en place, intégrant les têtes de réseaux des DREAL et les représentants du personnel concernés.

Les organisations syndicales ont toutes rappelé leur attachement à l'action sociale du ministère, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, qui est un levier d'accompagnement des réorganisations dans les services, et qu'il faut lui donner les moyens de fonctionner. Il faut conforter les acteurs œuvrant dans l'action sociale en leur donnant les moyens et le temps nécessaires à l'exercice de leur mandat. L'action sociale doit s'appliquer à l'ensemble des agents en fonction de leurs ministères de tutelle, et non à la discrétion des chefs de services.

Les ministres reconnaissent que l'action sociale est un élément ayant permis que les évolutions se fassent dans les meilleures conditions. L'action sociale n'est pas une variable d'ajustement ni un palliatif par rapport aux éléments de rémunération.

La CFDT s'est étonnée de ne pas avoir été informée de l'ordre du jour de ce groupe de travail, pensant qu'il était dédié à l'examen de la nouvelle circulaire d'application de l'arrêté de décembre 2008, puisqu'elle n'a toujours pas été prise, alors que la rédaction en avait été convenue depuis le CCAS de janvier 2012. D'autre part, elle a réaffirmé sa revendication de porter les crédits d'action sociale à hauteur de 3% de la masse budgétaire du ministère. Elle a rappelé qu'à l'origine, l'arrêté de 1985 avait, comme objectif, d'améliorer les moyens d'animation et de coordination de l'action sociale, en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux et notamment aux organisations syndicales. Le dispositif créé pour cela reste encore aujourd'hui très original au sein de la fonction publique. Le travail accompli depuis en est la preuve et est reconnu comme facteur de lien social au sein des services.

Mme VARAGNE donne des éléments d'information sur la restauration : c'est le plus gros poste budgétaire (85%). Il faut harmoniser : la proposition retenue est que les agents d'un même service mangeant dans un même restaurant administratif doivent être traités de la même façon. Des pourparlers sont en cours avec le SGG sur la photographie de l'existant (dialogue de gestion : retours des DREAL, DPAS-WEB, questionnaire dans la Fonction Publique sur la cartographie région par région). Elle dit qu'il n'est pas question d'harmoniser pour les seules DDI.

Elle précise que le CCAS et ses commissions seront associés aux travaux réalisés sur la cartographie de la restauration.

Relevé de décisions de ce groupe de travail :

* travailler sur l'instruction aux services :

- décharges d'activité (faut-il décorrélérer en fonction des effectifs, sachant qu'il y a à présent beaucoup de petits services ?)
- moyens financiers : faut-il déterminer un seuil minimum ?
- participation aux activités associatives (contact a été pris avec le responsable du groupement des DDT qui tient des propos très virulents contre l'organisation de l'action sociale de nos ministères. Certains DDT ne sont pas très allants sur l'action sociale existante).
- Questions sur les transferts (VNF, CEREMA, DSCR, fonction publique territoriale) : prévoir un paragraphe dans la note
- CMVRH : quid des CLAS Inter services

A la question posée par les OS sur sa position, Mme VARAGNE répond qu'il faut réaffirmer le principe suivant : si on dit que les CLAS sont importants, il faut leur donner les moyens de fonctionner. La rédaction de la note ira dans ce sens.

La CFDT et la CGT demandent qu'une note soit adressée aux services, précisant que, tant que les discussions sur les règles syndicales n'ont pas abouti, ce sont les instructions actuelles qui s'appliquent. Mme VARAGNE propose qu'un mail soit adressé aux services.

Nous avons obtenu de Mme VARAGNE que cette note soit signée du SGG, afin qu'elle soit appliquée également dans les DDI.

Mme VARAGNE propose d'informer également les fédérations.

Prochain groupe de travail : **17 avril prochain de 10 h à 12 h** (avec projet de note adressé avant la réunion).